

Sobriété

Énergies renouvelables

Efficacité

Rénovation énergétique



2030 > 2050

**DIRECT**

Dordogne // Intensifier la Rénovation  
Énergétique des Collectivités Territoriales



2030 &gt; 2050

# DIRECT

Dordogne // Intensifier la Rénovation  
Énergétique des Collectivités Territoriales

Édito	03
Les objectifs réglementaires	04
Les enjeux pour le territoire	05
La marque de fabrique	06
La démarche de rénovation	07
Les étapes du dispositif	08
Le calendrier prévisionnel	13
Perspectives	14

## Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225  
24019 Périgueux cedex

Édité par le SDE 24 - Octobre 2023.

Directeur de publication : **Philippe Ducène**, Président  
du SDE 24 - Conception : **Florine Frogé**, chargée de  
communication - Rédaction : **SDE 24**. Crédits photos :  
**SDE 24, Adobe Stock, SEM 24 Périgord Energies**.  
Impression : **Graph X** (24).



LE TRI  
+ FACILE





## Philippe DUCÈNE

Président du SDE 24

Vice-président de la FNCCR

**Parce que les élus du SDE 24 ont pleinement conscience des obstacles qui freinent la transition énergétique du territoire, nous avons élaboré une stratégie construite dans la durée qui facilite vos démarches et garantit la réalisation de vos projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.**

Le dispositif DIRECT est simple : 4 étapes clés pour vous accompagner dans l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux d'économies d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone.

La réussite de ce projet repose sur l'implication de tous les acteurs : élus, agents, usagers, entreprises...

Que ce soit en termes d'utilisation, de réhabilitation ou de maintenance des équipements, nous avons tous un rôle à jouer pour optimiser nos modes de fonctionnement.

En élargissant son champ d'action, le SDE 24 souhaite accompagner les

collectivités tout au long de leur projet et faire de ce dispositif un tremplin vers l'excellence énergétique de la Dordogne.

**Notre ambition vertueuse est également de participer au développement économique du territoire.**

La dynamique créée par la rénovation énergétique des bâtiments publics va permettre la création de nombreux emplois locaux, tout en profitant à la formation des jeunes.

Alors engagez-vous, que vos projets soient audacieux ! Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

**Ensemble, faisons de cette période une opportunité économique et écologique pour notre territoire !**

*Bien à vous,  
Philippe Ducène*

# Une stratégie locale pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux

**Ces dernières années, plusieurs lois ont été adoptées afin de participer à l'effort national de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.**

Les exemples suivants s'appliquent aux collectivités territoriales et le dispositif DIRECT est un outil pour se conformer à ces lois.

En 2015, la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**, vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique. Parmi les mesures adoptées, la rénovation énergétique des bâtiments devient une obligation.

Depuis 2018, la **loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du**

**Numérique)** est venue renforcer cette démarche en imposant la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, notamment avec la mise en place du **dispositif Éco Énergie Tertiaire**.

Celui-ci vise à atteindre une baisse de 60% de la consommation d'énergie dans tous les ensembles de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> cumulés d'ici à 2050 avec un premier objectif de moins 40 % en 2030.

Depuis 2021, la **loi climat et résilience** interdit la location de logements considérés comme des passoires thermiques dès 2025.

Le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)**, au même titre que **Néo Terra, la feuille de route régionale** dédiée à la transition environnementale et climatique, précisent la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine.



**Territorialiser la lutte  
contre le réchauffement  
climatique**

# Un projet ambitieux et cohérent qui répond à de nombreux enjeux pour la Dordogne



## Réduire notre impact sur le changement climatique

en nous dirigeant vers la  
neutralité carbone



## Renforcer l'autonomie énergétique du territoire

en favorisant la production  
locale d'énergies renouvelables



## Maîtriser les dépenses publiques

en optimisant le  
fonctionnement des  
équipements et en  
responsabilisant  
les usagers



## Développer l'économie locale et circulaire

en soutenant la filière  
du bâtiment



## Accroître l'attractivité du territoire

en valorisant  
l'innovation et les  
savoir-faire locaux

## 3 piliers pour réussir notre transition



### Sobriété énergétique

Consommer  
moins



### Efficacité énergétique

Consommer  
mieux



### Production d'énergies renouvelables

Consommer  
local



## Une marque de fabrique portée par le SDE 24



**Pour faire vivre le projet et marquer son action, le SDE 24 a créé une identité visuelle sous le nom « DIRECT » pour Dordogne - Intensifier la Rénovation Énergétique des Collectivités Territoriales.**

Ainsi, les communes impliquées sur leur territoire, les acteurs et partenaires menant des actions entrant dans le cadre de ce dispositif pourront valoriser leurs efforts et leurs innovations à travers cette identité.

Pour mener à bien ce projet, le SDE 24 se dote de moyens et d'une organisation structurée, en lien avec différents partenaires, afin de mutualiser un maximum de compétences. Cette collaboration est un levier majeur pour la réussite de ce projet et permet de prendre en considération l'ensemble des exigences techniques et réglementaires d'une rénovation énergétique globale des bâtiments publics.

# 4 étapes clés pour vous accompagner tout au long de votre projet

1

## Sensibiliser

- Analyse des **données de consommations d'énergie** du patrimoine public.
- Veille et accompagnement à la mise en œuvre des **dispositifs réglementaires**.
- Mobilisation autour de la **sobriété d'usage**.

2

## Aider à la décision

- Réalisation d'**études énergétiques par bâtiment**, pour disposer de scénarios de rénovation.
- Réalisation d'**études d'opportunités et de faisabilité** pour intégrer des systèmes de production d'**énergies renouvelables**.

3

## Faciliter l'action

- Proposition de **solutions de financement** adaptées.
- Convention d'**accompagnement à la réalisation** des travaux.
- **Mutualisation des marchés** de maîtrise d'œuvre et de travaux.

4

## Pérenniser la rénovation

- Proposition de groupement des **contrats de maintenance** des équipements.
- Développement de l'utilisation des **outils de mesure et de régulation** du bâtiment.
- **Mobilisation des utilisateurs** au bon usage du bâtiment.



La boîte à outils des  
collectivités pour réussir  
leur projet de rénovation

# 1 Sensibiliser

**Avant tout projet de rénovation, il convient de connaître la consommation énergétique de votre patrimoine, ainsi que son impact environnemental. Ces informations permettent d'identifier les différentes pistes d'économies d'énergie et d'avoir une idée des priorités de rénovation à réaliser.**

## Nos actions

- ✓ Mise à disposition de l'outil PRIORÉNO
- ✓ Réalisation de bilans des consommations énergétiques
- ✓ Accompagnement à la mise en œuvre du décret Éco Énergie Tertiaire
- ✓ Animations autour de la sobriété énergétique

Notre partenariat avec la Banque des Territoires, Enedis et GRDF vous donne accès à la plateforme numérique PRIORÉNO. Celle-ci vous permet d'avoir une vision cartographique de votre parc et des consommations d'énergie associées.

Afin d'identifier les rénovations à mener en priorité, le SDE 24 vous propose de réaliser le bilan énergétique de tous vos bâtiments publics. Le Syndicat peut également vous accompagner dans l'identification des bâtiments soumis au décret Éco Énergie Tertiaire et vous aider à définir une stratégie de réduction progressive de vos consommations d'énergie.

Enfin, le SDE 24 est à vos côtés dans la mise en œuvre d'actions de sobriété au sein de votre collectivité.



**La meilleure énergie,  
c'est celle que nous ne  
consommons pas !**



## 2 Aider à la décision

**Après avoir identifié les bâtiments à rénover sur votre collectivité, nous vous proposons de vous accompagner dans la définition des scénarios de rénovation. L'objectif est de planifier un programme d'actions qui répond à vos attentes en termes d'économies d'énergie et de réduction d'empreinte carbone.**

### Nos actions

- ✓ Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics
- ✓ Études de projet de production de chaleur renouvelable thermique
- ✓ Études de potentiel photovoltaïque des toitures publiques
- ✓ Coordination avec l'ATD 24 pour une chaîne d'ingénierie facilitée

A travers son service Énergies, labellisé Conseil en Énergie Partagé (CEP) par l'ADEME, le Syndicat vous accompagne dans la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics en lien avec un bureau d'études, financés à 50% par le SDE 24.

Le Syndicat vous apporte également son expertise sur les différentes solutions de production d'énergies renouvelables envisagées (chaleur et électricité), ainsi que son assistance technique à chaque étape de vos opérations.

## 3 Faciliter l'action

**Une fois votre plan d'actions établi, il ne reste plus qu'à le réaliser ! Alors vient l'étape du bouclage du plan de financement, le travail avec le maître d'œuvre mutualisé, les travaux avec les entreprises...**

Afin de faciliter vos démarches et de vous apporter des solutions concrètes, le SDE 24 propose de vous assister dans le montage de votre projet.

En partenariat avec la Banque des Territoires, le SDE 24 dispose d'une enveloppe de 5 M€ qui sera attribuée sous la forme d'une avance remboursable « Intracting ».

Il s'agit de transformer les crédits de fonctionnement non dépensés grâce aux actions de performance énergétique, en crédits d'investissement.

### Nos actions

- ✓ Proposition de solutions de financement (Intracting, prêts spécifiques) avec la Banque des Territoires
- ✓ Convention d'accompagnement à la réalisation des travaux
- ✓ Mutualisation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux



”

**Une avance remboursable  
de 5 M€ disponible  
sur les 3 prochaines années**

## Un accompagnement global pour une rénovation performante

**Pour pouvoir bénéficier d'une avance remboursable « Intracting », votre projet de rénovation doit répondre à plusieurs critères, notamment en termes de performance énergétique.**

Afin de vous assurer un suivi optimal, le SDE 24 vous propose de se positionner à vos côtés pour la réalisation de vos travaux.

Un tel dispositif vous permet de vous décharger de la coordination des travaux, tout en conservant la décision et de profiter d'une équipe de maîtrise d'œuvre mutualisée.

Dans un souci d'optimisation et de réduction des coûts, le SDE 24 assure également la passation de marchés groupés de travaux auprès d'entreprises labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

En confiant vos travaux au SDE 24, vos indicateurs de suivi des consommations d'énergie seront évalués durant toute la durée de l'opération.

### Critères du projet

- ✓ Bâtiments utilisés de façon régulière et continue
- ✓ Engagement dans une rénovation globale
- ✓ Gain énergétique > 25 000 kWh et > 40%
- ✓ Prise en compte du confort d'hiver et d'été
- ✓ Investissement dans des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables
- ✓ Intégration d'outils de mesure et de suivi des consommations d'énergie



**Une maîtrise d'œuvre  
et des travaux réalisés de  
façon mutualisée**

## 4 Pérenniser la rénovation

**Les travaux de rénovation terminés, il est essentiel de comprendre le fonctionnement de votre bâtiment, de prendre en main ses nouveaux équipements et d'en assurer leur maintenance. C'est également le moment d'adopter des écogestes et de suivre l'évolution de sa consommation d'énergie.**

### Nos actions

- ✓ Mutualisation des contrats de maintenance des équipements
- ✓ Formation des gestionnaires aux outils de mesure et de régulation
- ✓ Mobilisation des utilisateurs pour un usage sobre des bâtiments
- ✓ Conseils dans la mise en place d'écogestes

Dans la volonté de pérenniser les travaux de rénovation engagés par les collectivités, le SDE 24 proposera dans un second temps de mutualiser les contrats de maintenance des équipements.

L'objectif est d'assurer un suivi de proximité avec des entreprises locales afin d'optimiser le fonctionnement des bâtiments, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le SDE 24 souhaite également former les utilisateurs aux différents outils de mesure et de régulation afin que chacun puisse contribuer à la baisse des consommations d'énergie.

Enfin, le SDE 24 assurera une veille sur les technologies nouvelles afin de proposer des solutions innovantes pour faciliter le suivi et le pilotage à distance.



**Un accompagnement complet pour pérenniser vos efforts et vos investissements**

# Un calendrier prévisionnel pour vous inscrire dès maintenant dans la stratégie du SDE 24

Le SDE 24 analysera vos projets sur demande. Dès qu'un bouquet de projets cohérent sera prêt, nous l'intégrerons dans le marché de maîtrise d'œuvre et de travaux mutualisés.

## Automne 2023

Formation du bouquet de projets N°1

## Décembre 2023

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre mutualisé

## 1<sup>er</sup> semestre 2024

Conception des rénovations et lancement du marché de travaux

## 2<sup>ème</sup> semestre 2024

Lancement des travaux du bouquet de projets N°1

## Dès 2024

Formation du bouquet de projets N°2



Une feuille de route toute  
tracée avec le soutien de  
nos partenaires

# Dordogne 2030 > 2050

## Territoire connecté et durable

**Le dispositif DIRECT se veut évolutif et continuera de s'enrichir au fur et à mesure des besoins du territoire et de ses ambitions. Il s'adaptera également aux futures dispositions réglementaires et aux avancées technologiques.**

En s'inscrivant dans cette démarche, les collectivités de la Dordogne créent l'opportunité pour le département de développer des savoir-faire locaux, d'innover et d'expérimenter de nouveaux procédés et des matériaux biosourcés...

L'enjeu est également de pousser les entreprises à monter en compétence dans le domaine de la transition énergétique et de mobiliser les jeunes autour de ces nouveaux métiers, avec une ouverture vers le numérique.

A terme, c'est l'opportunité d'accroître l'attractivité du département en donnant la vision d'un territoire connecté et durable !

### Opportunités

- ✓ Expérimenter de nouveaux procédés
- ✓ Utiliser des matériaux biosourcés
- ✓ Soutenir les filières locales
- ✓ Pousser les entreprises du bâtiment à monter en compétence
- ✓ Mobiliser les jeunes autour des nouveaux métiers de la transition énergétique



**Un dispositif global qui valorise l'innovation et les savoir-faire locaux**



# Notre réseau de partenaires



# SDE 24

Syndicat Départemental d'Énergies

📍 7 allées de Tourny - CS 81225  
24019 PERIGUEUX cedex

☎ 05 53 06 62 00

✉ [accueil@sde24.fr](mailto:accueil@sde24.fr)

Ne pas jeter sur voie publique.



2030 > 2050

# DIRECT

Dordogne // Intensifier la Rénovation  
Énergétique des Collectivités Territoriales

## Dispositif DIRECT

### 4 étapes pour accompagner les collectivités dans leurs projets

- Sensibiliser
- Aider à la décision
- Faciliter l'action
- Pérenniser la rénovation

[sde24.fr](http://sde24.fr)